

Image not found or type unknown



## Héritage de la maison familiale

Par **CASSE PIED**, le **24/06/2016** à **09:08**

Bonjour,

Je me posais la question de qui hériterait de la maison de mon ami (nous sommes ensemble depuis 13 ans et avons un enfant). La maison est à son nom donc je sais que moi je n'aurais rien mais je voulais savoir si sa famille hériterait eux aussi de la maison ou s'il n'y aurait que notre enfant comme héritier légitime. Merci à tous ceux qui voudront bien me répondre.  
Cordialement

Par **MAC31**, le **05/07/2016** à **17:39**

**BONJOUR** marque de politesse [smile4]

ça dépend de beaucoup de points : notamment si un testament a été rédigé et du patrimoine de votre conjoint. A défaut, votre enfant (s'il s'agit de son unique enfant) a droit à la moitié de tout son patrimoine.